

ARPEJ

CONSTITUTION DOSSIER LOCATAIRE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Pour le locataire :

- Photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport
(+ carte de séjour pour les personnes extérieures à l'union européenne)
- Justificatifs de ressources (*facultatif*)
- Photocopie de l'attribution de bourse d'études (*facultatif*)

Lors de la signature du contrat :

- Un chèque de 180 € au titre de prestation d'entrée (non restitué en cas d'annulation de la réservation à l'initiative du locataire)
- Un chèque relatif au paiement du dépôt de garantie (1 mois de loyer principal). Ce chèque est encaissé, et restitué après le départ du logement déduction faite des éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux sortant.

Attention : une **attestation d'assurance multirisque habitation** à l'adresse du logement loué sera exigée **le jour de la remise des clefs**. Elle devra être renouvelée chaque année.

Pour le garant :

- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité
- Une photocopie des trois dernières fiches de paie
- Une photocopie du dernier avis d'imposition (recto/verso)

Pour les résidents pouvant bénéficier d'une aide au logement par la Caisse d'Allocation Familiales (APL), les informations concernant les pièces à fournir et les modalités de constitution du dossier vous seront fournies lors de la remise des clefs de votre logement.

Attention : le montant de la redevance est dû en totalité jusqu'à la perception effective de l'aide allouée par la CAF

Notre personnel de Gestion Locative sera à votre disposition pour vous aider dans les démarches et le suivi de votre dossier. Si vous êtes déjà allocataire dans une C.A.F, merci de nous le signaler.